

**COMMUNE DE MIREPOIX**  
**(Ariège)**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

67/2016

Total membres	23	Exercice	23	Convoc	22/09	Prés.	13	Abs	10	Proc.	3	Votants	16
---------------	----	----------	----	--------	-------	-------	----	-----	----	-------	---	---------	----

Par suite d'une convocation en date du vingt-deux septembre deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-sept septembre deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, BOURDONCLE Stéphane, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Absents** : DILLON Valérie, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

**Procurations** : DILLON Valérie à QUILLIEN Nicole, MARIEIRO Fabienne à GARCIA Pierre, BIARD Ludovic à ALBAN Marie-Françoise.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Emprunt annuel**

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire, comme chaque année, de contracter l'emprunt correspondant aux dépenses d'investissement de la collectivité.

Monsieur Pierre GARCIA, adjoint aux finances, précise que 5 établissements bancaires ont répondu à la consultation. La Commission des Finances s'est réunie le 22 septembre afin d'étudier les offres reçues, répondant à une demande de 270 000 € sur 15 ans, et propose de retenir la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées pour un prêt dans les conditions suivantes :

- Prêt à amortissement progressif au taux fixe de 0.92 % ;
- Annuité : 19 220.78 € ;
- Coût du crédit : 18 311.70 € ;
- Mise à disposition des fonds au 10.11.2016 et première échéance le 10.02.2017 ;
- Montant des frais et commissions : 405.00 € ;
- Taux fixe équivalent : 0.83 % compte tenu de la période et son amortissement.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Adopte** la proposition de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées pour un emprunt de 270 000 €, dont la durée est fixée à 15 ans, au taux fixe de 0.92 %. Le type d'amortissement du capital est progressif et le paiement des échéances s'effectuera annuellement.
- **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et toutes pièces utiles se rapportant à cette affaire,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances  
Suppléant de M<sup>me</sup> Le Maire



Nicole QUILLIEN  
**Pierre GARCIA**

REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20160927-6702016-DE